



licenciment pour faute grave

Par **internet1978**, le **17/06/2012** à **12:37**

que risque t on si l on fait mal son travail ? car je suis distributeur de publicité et sur ma feuille de route il me donne 3 heures de tourné alors qu il m en faudrait 6 heures

Par **P.M.**, le **17/06/2012** à **14:49**

Bonjour,
En tout cas, il faut que la faute soit avérée pour qu'il y ait sanction et qu'elle ne puisse pas être contestée...

Par **seb544**, le **20/06/2012** à **21:23**

bonsoir

une chose est sure: si distribuer x publicités en y heures est physiquement impossible (circulation, respect des limitations de vitesse pour l utilisation d un vehicule, ou trajet a faire en sprintant pour le cas d une distribution a pied) aucune faute ne peut vous etre imputable!

je pense meme que la faute pourrait venir de l employeur si vous pouvez prouver l impossibilité de cette tache

si l inaptitude a remplir vos objectifs venait a etre mis en avant, le licenciement serait pour cause réelle et sérieuse mais surement pas pour faute grave

cordialement